

# Position de l'agent en isolement

- → Privilégier le télétravail lorsqu'il est possible,
- → Si le télétravail n'est pas possible :
- L'agent peut être placé en autorisation spéciale d'absence,
- Une inaptitude temporaire peut être délivrée sur justificatifs par le service de médecine préventive,
- Pour les agents contractuels : l'agent peut être placé en congé maladie sur la base d'un arrêt de travail établi par le médecin assurant le contrôle médical de la mesure d'isolement, d'éviction et de maintien à domicile. (Médecin désigné par l'ARS).

Pour davantage de précisions, se rapprocher de vos services Ressources Humaines.



Le service de médecine préventive est à votre disposition pour répondre à vos questions :

Tél: 02.33.77.89.06 Mail: secretariat-mpp@cdg50.fr

Ne pas jeter ce document sur la voie publique



Service de médecine préventive

# Information Coronavirus COVID-19

Version 1

1<sup>er</sup> mars 2020



<u>Sources</u>: Ministère de la santé et des solidarités, Organisation Mondiale de la Santé, Santé Publique France, Direction générale de l'Administration et de la fonction publique.

#### Les Informations sur le Coronavirus COVID-19:

Depuis janvier 2020 une épidémie de coronavirus COVID-19 (ex 2019-nCoV) s'est propagée depuis la Chine.

#### Les zones à risque ( au 1er mars 2020):

La Chine (Chine continentale, Hong Kong, Macao), Singapour, la Corée du Sud, l'Iran, ou les régions de Lombardie, de Vénétie et d'Emilie-Romagne en Italie L'inventaire des zones à risque est susceptible d'évoluer dans le temps.

Les coronavirus sont une grande famille de virus, qui provoquent des maladies allant d'un simple rhume (certains virus saisonniers sont des coronavirus) à des pathologies plus sévères le SRAS (Syndrome respiratoire aigu sévère).

- → <u>Symptômes</u>: fièvre et signes de difficultés respiratoires.
- → <u>Mode de transmission</u>: La maladie se transmet par voie respiratoire notamment par les postillons (éternuements, toux).

Un contact étroit avec une personne malade est nécessaire pour transmettre la maladie : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre lors d'une toux, d'un éternuement ou une discussion en l'absence de mesures de protection.

- → Délai d'incubation : 14 jours.
- → Risque alimentaire: l'origine initiale du virus est probablement animale. Les produits animaux préparés de manière appropriée, en les cuisant ou les pasteurisant, peuvent être consommés mais doivent aussi être conservés avec soin, pour éviter une contamination croisée avec de la nourriture non cuite.

#### Les recommandations:

- Pour les personnes ayant séjourné dans une zone à risque ou les cas contact (personne ayant eu un contact étroit avec une personne malade):
- → Privilégier l'isolement pendant les 14 premiers jours suivant votre retour ou votre contact avec une personne malade;
- → Restriction des contacts : éviter tout contact avec les personnes fragiles (femmes enceintes, malades chroniques, personnes âgées...), et éviter les rassemblements et les sorties non indispensables. Pour les travailleurs et étudiants, recourir dans la mesure du possible au télétravail et éviter les contacts proches (réunions, ascenseurs, cantine...). Pour les enfants, éviction des accueils collectifs;
- → Prise de la température deux fois par jour et surveillance de l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (fièvre, toux, difficultés respiratoires, ...);
- → Port du masque chirurgical en cas de symptômes;
- ightarrow Lavage très régulier des mains et utilisation de solution hydroalcoolique ;
- → Recensement par la personne de ses contacts proches au cours des 14 jours du suivi;

## **Pour tous :**

- → Se laver les mains très régulièrement,
- → Tousser ou éternuer dans son coude,
- → Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades.
- → Utiliser des mouchoirs à usage unique.

### **Pour tous:**

En cas d'apparition d'un de ces symptômes (fièvre, toux, difficultés respiratoires, ...) s'isoler, conserver le masque et contacter immédiatement le **SAMU-Centre 15** en indiquant le séjour dans les zones à risque ou les contacts avec des personnes malades ou à risque dans les 14 jours précédents (ne pas se déplacer chez son médecin ou aux urgences)

Un numéro vert est mis en place pour obtenir des informations générales sur le Covid-19 :

# N° vert: 0800 130 000.

Le test diagnostic du Coronavirus COVID-19 est réalisé uniquement en cas de suspicion de la maladie, validée par le SAMU et par un infectiologue référent. Le délai pour avoir un résultat est entre trois et cinq heures.

Les recommandations portées sur ce document sont susceptibles d'être modifiées selon l'évolution des données sur le coronavirus COVID-19.

Des informations complémentaires actualisées régulièrement sont disponibles sur :

- <a href="https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus">https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus</a>
- https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-etmaladies/maladies/maladiesinfectieuses/coronavirus/